Règlement Intérieur des Stages Cliniques

1- L'étudiant doit le respect envers les patients, le personnel médical et paramédical.

2- La présence des étudiants aux stages cliniques est obligatoire.

3- Le port d'une blouse blanche est obligatoire.

4- Sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage :

- ✓ **La répartition des étudiants dans les groupes des stages cliniques,**
- ✓ **L'emploi du temps des stages cliniques,**
- ✓ **Les dates d'arrêt et de reprise des stages cliniques,**
- ✓ **Les modalités de validation des stages cliniques.**

5- Les étudiants doivent manipuler avec le plus grand soin le matériel mis à leur disposition.

6- Tout étudiant surpris entrain d'utiliser un instrument incompatible ou entrain de détériorer le matériel du CCTD sera sévèrement sanctionné et demeure entièrement responsable de toute défection du matériel ainsi que du temps perdu lors des stages cliniques.

7- L'accès au box est strictement interdit à tout étudiant n'appartenant pas au groupe ainsi qu'à toute personne étrangère, sauf autorisation de l'enseignant responsable.

8- Les patients admis dans les boxes doivent être en règle avec l'administration.

9- Il est strictement interdit d'occuper les boxes entre les vacations cliniques.

10- Toute absence de l'étudiant doit être justifiée auprès de l'administration dans un délai ne dépassant pas les 48 heures.

11- La copie du justificatif de l'absence, visée par l'administration, est remise par l'étudiant concerné à l'enseignant responsable de la vacation du stage objet de l'absence dès sa reprise : l'étudiant concerné ne sera autorisé à reprendre le stage en question qu'après présentation du justificatif de l'absence.

12- Trois absences non justifiées de l'étudiant, au sein d'un même stage, impliquent la non-validation de ce stage.

13- Au-delà de cinq absences cumulées par l'étudiant, même justifiées, au sein d'un même stage, le stage en question est non validé.

14- Au-delà de sept absences cumulées par l'étudiant, à différents stages, les stages en question sont non validés.

15- Trois retards de l'étudiant aux vacations de stage correspondent à une absence non justifiée.

16- Toute absence de l'étudiant au stage complémentaire entraine sa non-validation.